



60
FR

FACTS

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

ISSN 1681-2131

Prévisions des experts sur les risques physiques émergents liés à la sécurité et à la santé au travail

Pourquoi mettre l'accent sur les risques émergents?

Les environnements de travail sont en évolution constante sous l'impulsion des nouvelles technologies et des conditions économiques, sociales et démographiques variables. C'est dans ce contexte que la stratégie communautaire 2002-2006 ⁽¹⁾ a demandé à l'Agence de «créer un observatoire des risques» et d'anticiper les nouveaux risques émergents. Cet observatoire des risques a pour objectif de définir et d'anticiper les tendances en matière de sécurité et de santé au travail (SST) en Europe afin de mieux cibler les ressources et de permettre des interventions plus opportunes et efficaces.

Que sont les «risques émergents»?

Un «risque émergent» se définit comme étant tout risque à la fois **nouveau** et **croissant**.

«Nouveau» signifie:

- que ce risque n'existait pas auparavant ou
- qu'un problème de longue date est désormais considéré comme un «risque» à cause de l'évolution de la perception du public ou de la société ou de nouvelles connaissances scientifiques.

Un risque est **croissant** si:

- le nombre de dangers entraînant ce risque est croissant,
- la probabilité d'exposition à des dangers entraînant ce risque est croissante ou
- l'effet du danger sur la santé des travailleurs va s'aggravant.

Comment identifier un risque émergent?

Les prévisions formulées résultent d'une enquête Delphi en trois tours. La méthode Delphi est fondée sur un processus itératif au cours duquel les experts sont informés des résultats des tours précédents afin de pouvoir fournir une nouvelle évaluation. Les risques ont été évalués à l'aide d'une échelle Likert en 5 points. Au total, 66 des 137 experts invités à participer à cette enquête ont renvoyé leur questionnaire, ce qui représente une participation de 14 pays européens et des États-Unis.

Quels sont les principaux risques physiques émergents en matière de SST?

Les risques identifiés dans l'enquête prévisionnelle révèlent une préoccupation croissante pour les problèmes multifactoriels.



■ Manque d'activité physique

Les causes constatées sont l'utilisation croissante des appareils de visualisation (AV) et des systèmes automatisés qui entraînent une position assise prolongée au travail, ainsi que l'augmentation du temps passé assis pendant les déplacements professionnels. Selon la documentation étudiée, les emplois caractérisés par une activité physique réduite et une augmentation des troubles musculo-squelettiques impliquent généralement une position assise prolongée; les professions qui imposent une position debout prolongée sont néanmoins tout aussi préoccupantes. Les problèmes pour la santé qui en résultent sont des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs et du dos, des varices et des thromboses veineuses profondes, ainsi que certains types de cancer.

■ Exposition combinée aux troubles musculo-squelettiques et aux facteurs de risques psychosociaux

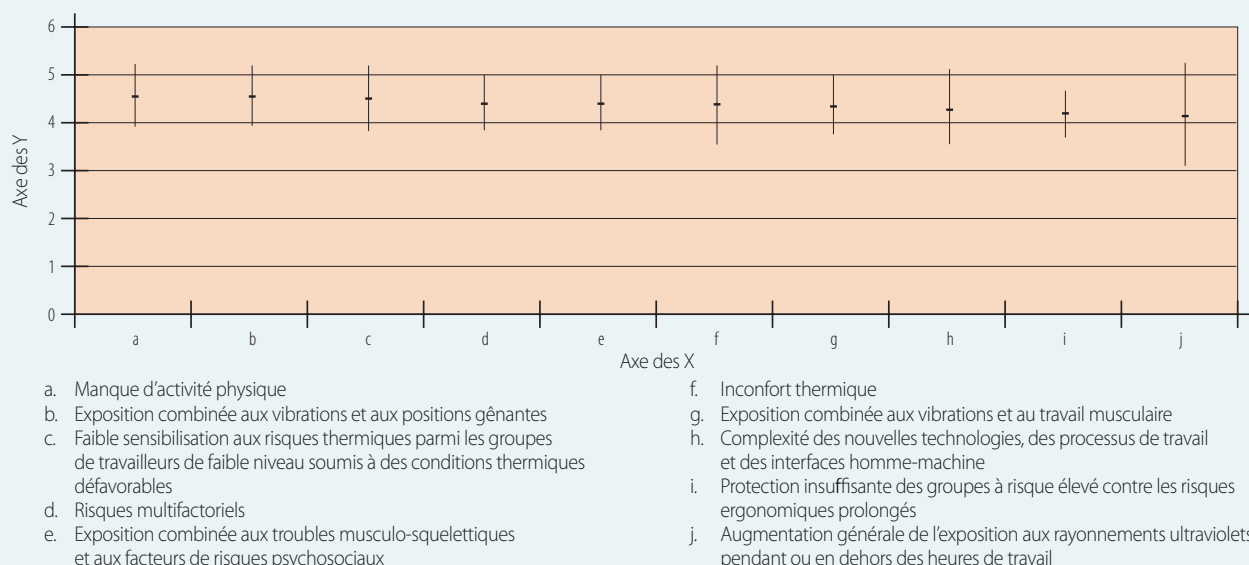
Il est estimé que les facteurs psychosociaux défavorables accentuent les effets des facteurs de risques physiques et contribuent à une augmentation des troubles musculo-squelettiques. La documentation fait le point sur les AV ainsi que sur les emplois dans les centres d'appels et dans le secteur de la santé. Ces facteurs psychosociaux sont les exigences professionnelles trop hautes ou trop basses, les tâches complexes, la forte pression des délais, le faible contrôle du travail, une capacité décisionnelle insuffisante, un manque de soutien de la part des collègues, l'insécurité du travail et le harcèlement. L'exposition combinée aux facteurs de troubles musculo-squelettiques et aux facteurs psychosociaux entraîne des effets plus graves sur la santé des travailleurs que l'exposition à un seul facteur.

■ Complexité des nouvelles technologies et des interfaces homme-machine

Les caractéristiques physiques du lieu de travail, telles qu'une mauvaise conception ergonomique des interfaces homme-machine, augmentent la pression mentale et émotionnelle sur les travailleurs et ont, dès lors, une influence sur les erreurs humaines et les risques d'accident. Il existe des interfaces homme-machine «intelligentes», mais complexes, dans le secteur du transport aérien, dans celui de la santé (chirurgie assistée par ordinateur), dans celui des poids lourds et des engins de terrassement (par exemple, appareils de commande en cabine) et dans les activités de fabrication complexes (cobots).

⁽¹⁾ «S'adapter aux changements du travail et de la société: une nouvelle stratégie communautaire de santé et de sécurité 2002-2006», COM(2002) 118 final.

Les principaux risques émergents en matière de SST constatés dans l'enquête (axe des Y: valeurs moyennes sur l'échelle Likert de 1 à 5 points et écarts types; axe des X: risques)



■ Risques multifactoriels

Les experts ont particulièrement souligné les risques multifactoriels. La documentation étudie plus en détail le cas des centres d'appels, qui se multiplient et créent de nouveaux types d'emploi à exposition multiple: position assise prolongée, bruit de fond, casques inadéquats, mauvaise ergonomie, faible contrôle du travail, forte pression des délais, exigences élevées sur les plans mental et émotionnel. Troubles musculo-squelettiques, varices, maladies du nez et de la gorge, troubles vocaux, fatigue, stress et épuisement sont autant de phénomènes constatés chez les opérateurs des centres d'appels.



Augmentation des emplois dans les centres d'appels en Allemagne
HVBG, Allemagne — Pressebilder

■ Protection insuffisante des groupes à risque élevé contre les risques ergonomiques prolongés

Ce problème est récurrent dans l'étude prévisionnelle. Les travailleurs occupant un emploi de faible niveau et travaillant dans de mauvaises conditions, qui bénéficient paradoxalement de moins de formation et de mesures de sensibilisation, sont considérés comme particulièrement à risque. Il s'agit, par exemple, des travailleurs dans les secteurs de l'agriculture et de la construction qui sont peu conscients des risques thermiques qu'implique le travail dans des environnements chauds ou froids.

■ Inconfort thermique

L'accent est mis sur l'absence de mesures contre l'inconfort thermique sur certains lieux de travail industriels, où seul le stress thermique a fait l'objet de mesures jusqu'à présent. L'influence de l'inconfort thermique sur le stress et sur le bien-être des travailleurs ne semble pas être suffisamment prise en compte. L'inconfort thermique peut

avoir une influence négative sur les performances des travailleurs et sur leur comportement en matière de sécurité et, dès lors, augmenter la probabilité de risques d'accidents professionnels.

■ Augmentation générale de l'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV)

Les réponses mettent fortement en évidence le risque émergent que constituent les rayonnements ultraviolets. L'exposition aux UV étant cumulative, plus les travailleurs sont exposés pendant, mais aussi en dehors de leurs heures de travail, plus ils deviennent sensibles aux UV pendant leur travail. Il en résulte une nécessité potentielle croissante de prendre des mesures de prévention sur le lieu de travail.

■ Exposition combinée aux vibrations, aux positions gênantes et au travail musculaire

Bien qu'elles soient considérées comme étant un risque plus «traditionnel», les vibrations font à nouveau l'objet de plus d'attention depuis l'adoption de la directive 2002/44/CE⁽²⁾.

Informations complémentaires

Les prévisions des experts concernant les risques humains, sociaux et organisationnels, de même que les risques chimiques et biologiques, viennent compléter les prévisions sur les risques physiques et fournissent un aperçu le plus complet possible des risques émergents dans le monde du travail.

Les résultats complets de l'Observatoire des risques sont disponibles à l'adresse suivante: <http://riskobservatory.osha.europa.eu>

Rapport de l'Agence *Expert forecast on emerging physical risks related to occupational health and safety* (Prévisions des experts en matière de risques émergents pour la santé et la sécurité au travail): <http://osha.europa.eu/publications/reports/6805478>

Document de travail de l'Agence *Research on changing world of work* (Étude sur le monde du travail en mutation): <http://osha.europa.eu/publications/reports/205>

Rapport de l'Agence *New trends in accident prevention due to the changing world of work* (Nouvelles tendances en matière de prévention des accidents dus à l'évolution du monde du travail): <http://osha.europa.eu/reports/208>

Le site web de l'Agence contient des liens vers des recherches relatives au monde du travail en mutation: <http://osha.europa.eu/research/rtopics/change/>

⁽²⁾ Directive 2002/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations) (JO L 177 du 6.7.2002).

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Gran Vía, 33, E-48009 Bilbao

Tél. (34) 944 79 43 60, fax (34) 944 79 43 83

E-mail: information@osha.europa.eu

